



## Texte Action

La période est au débat pré-électoral. Les enjeux sont énormes tant des propositions extrêmes se font jour. Cela concerne toute la société et chacun-e est amené à participer à ces débats pour y défendre ses valeurs mais le SNES-FSU est interpellé en tant que syndicat de fonctionnaires et plus particulièrement comme syndicat des enseignements de second degré. Le moins que l'on puisse dire est que le quinquennat qui se termine n'a pas permis de tordre le cou aux délires anti-fonctionnaires de certains. Il n'a pas non plus permis d'enterrer définitivement les vieilles lunes réactionnaires de la loi d'orientation de 2005 (Fillon). Le SNES-FSU a donc, une fois de plus, une grande responsabilité pour porter, dans les débats actuels, nos revendications de démocratisation du second degré et de l'accès aux études supérieures, de revalorisation et d'attractivité de nos métiers, de défense de la liberté pédagogique et de nos rôles de concepteurs de nos métiers. Plus largement, la FSU doit intervenir pour défendre la fonction publique et ses agents. Face à des discours anti-fonctionnaires qui se généralisent il faut opposer le rôle social des services publics et des fonctionnaires qui les font tourner. En plus des modalités d'intervention classique (adresses aux candidats, décryptage de leurs programmes, presse syndicale), il faut développer l'utilisation des nouveaux canaux de communication (vidéos de formats variés relayés sur les réseaux sociaux).

## ÉVALUATION

Les arrêtés ne devraient pas être publiés avant la fin du mois de janvier. Nous rappelons que si les textes qui seront proposés ne lèvent pas nos inquiétudes et ne vont pas dans le sens d'une plus grande transparence de l'évaluation et d'un plus grand respect de la liberté pédagogique, le SNES devra se prononcer contre ces textes. La section académique organisera un stage de formation à destination des militants des S2 et des S1 pour qu'un maximum de camarades soient en mesure de répondre aux interrogations des collègues sur leur future évaluation ainsi que sur l'application du « PPCR ».

## RÉFORME DU COLLÈGE ET COMPÉTENCES

La réforme du collège met les enseignant-es en difficulté. Elle enlève son sens au métier : les enseignant-es sont amené-es à évaluer des dizaines de compétences ; elles/ils sont appelés à devenir profs de compétences transversales, de Parcours-Avenir, de Parcours citoyenneté, de Projets d'enseignements artistiques et culturels, d'interdisciplinarité, d'Accompagnement Personnalisé, d'Accompagnement Éducatif, de médiation par les pairs, d'Éducation aux Médias et à l'Information...

Le SNES-FSU doit continuer de diffuser un projet d'école et de conception claire de notre métier : égalité, savoirs disciplinaires et exigence intellectuelle.

Le SNES-FSU doit œuvrer, dans le cadre des mandats donnés par son congrès de Marseille, pour que les enseignant-es se réapproprient leur espace professionnel en créant des collectifs de travail dans lesquels elles/ils pourraient notamment essayer de travailler sur les difficultés d'apprentissage des élèves sans contrôle ni injonction hiérarchique.

## PRÉPARATION DE RENTRÉE

La dotation de l'académie est, pour la première fois depuis bien longtemps, légèrement supérieure à la hausse prévue des effectifs. Cela ne compense pas pour autant la baisse des moyens des dernières années et la hausse associée des effectifs par classe, même si on peut s'attendre à une relative stabilité cette année. Encore faut-il que les DHG des établissements soient établies sur la base de prévisions fiables. Or on peut craindre que les structures prévisionnelles soient calculées au plus juste et qu'il faille se battre dans de nombreux établissements pour obtenir les moyens permettant d'éviter d'avoir des classes trop chargées. Le conseil syndical appelle toutes les sections d'établisse-

ment à débattre avec les collègues des prévisions de rentrée et à faire remonter les informations aux sections départementales.

L'attitude de nombreux chefs d'établissement pose problème à cette date. Le CA n'a aucune compétence décisionnelle en matière de suppressions/créations de postes. Il peut bien sûr être utilement consulté à titre indicatif, voire informé de leur probabilité de réalisation, mais celle-ci dépend des autorités académiques après consultation des CTSD. En réalité, les créations, suppressions et compléments de service à recevoir ou à donner dépendent étroitement du volume de la DHG ET du résultat de sa ventilation, et c'est là que certains chefs d'établissement mentent: cette ventilation, et le TRMD sont bien, elles, d'abord des compétences du CA auquel le chef d'établissement doit présenter un projet initial. Ce n'est que si ce projet est rejeté, après deux saisines de la commission permanente (pour instruction) puis du CA (pour délibération et vote), sans même usage du droit d'amendement (même complet) qui fait partie intégrante de la délibération du CA, que ce même chef d'établissement peut mettre sa casquette de représentant de l'Etat (et non plus d'organe exécutif du CA) pour "arrêter" la ventilation définitive. ET ce, pour assurer la continuité du service, la rentrée approchant alors à grands pas, continuité ainsi mise à mal par la défaillance de son CA...

Il est donc inadmissible que des chefs d'établissement contournent leur obligation, rappelée par les DASEN qui ont fixé un calendrier serré pour le retour des décisions de ventilation, en essayant, au prétexte en général que tout n'est pas calé, de ne pas soumettre au vote dès maintenant leur projet de répartition des moyens alloués à l'établissement.

Que dirait-on d'un comptable chargé de présenter un budget (qui est toujours prévisionnel), s'il en différerait la présentation, amendement éventuel, et adoption par l'organisme collégial, au motif que plus il serait près d'en terminer l'exécution, et plus son budget serait sincère ?! Ce serait la négation même de la notion de prévision.

Ce n'est donc pas fin juin, ou à la veille de la rentrée, que ce travail de prévision qu'est la construction d'une ventilation des moyens alloués à l'établissement pour son fonctionnement pédagogique doit se faire. Rien n'empêchera ensuite les ajustements de juin en fonction de prévisions d'effectifs alors plus fines.

Il y a plusieurs solutions collectives pour forcer l'examen de la DHG dans l'établissement, la meilleure étant de menacer de provoquer avec les parents et représentants des élèves (il faut la majorité des membres du CA) une convocation extraordinaire du CA sur ce point, si le chef d'établissement s'obstine à vouloir ainsi contourner la légalité comme le fonctionnement démocratique de l'EPL au profit de l'opacité d'une gestion de bureau des élèves et des personnels.

## **TEMPS PARTIEL CHOISI OU IMPOSÉ**

Le SNES-FSU s'inquiète de la multiplication des temps partiels dans les établissements quand ils ne sont pas choisis : certains et surtout certaines collègues sont contraint-es de diminuer leur charge de travail soit pour ne pas être affecté-es dans plusieurs établissements, soit pour éviter de souffrir au quotidien du fait d'un travail de plus en plus fatigant et parfois éloigné de nos missions premières.

Or, c'est une des raisons qui expliquent les écarts de salaire femmes/hommes : c'est pourquoi le SNES/FSU soutiendra le mouvement intersyndical du 8 mars qui pose notamment la question du droit du travail concernant les femmes, en particulier dans la fonction publique prétendument à l'abri des inégalités femmes/hommes.

## **NON TITULAIRES**

Là aussi, la publication des textes prend du retard. En l'occurrence, c'est une circulaire ministérielle qui doit encadrer la définition des nouvelles modalités de définition de leur indice pour les néo-recrutés ainsi que les conditions de ré-évaluation de la rémunération. Lors d'un premier groupe de travail rectoral nous avons pu porter nos revendications (reconnaissance des diplômes, rythme d'avancement accéléré pour les premiers niveaux, transparence des règles de gestion). Nous avons aussi

alerté le rectorat sur la nécessité de revoir certaines pratiques de la DIPE 5 et de corriger des inégalités de traitements opérées depuis la rentrée 2015. Un second groupe de travail doit être réuni après les congés d'hiver où sera discuté le projet du recteur. Un stage de formation syndicale à destination des agents contractuels est organisé au niveau académique le 10 mars, et une publication académique spéciale va être très largement diffusée dans les jours qui viennent.

## **POLITIQUE RÉGIONALE**

Dans le cadre du budget 2017, le Conseil Régional a acté le démantèlement du Pack 15/30 en supprimant « Ordipass », les pass « première installation », «complémentaire santé », et « contraception-prévention », puis en suspendant le « pass Culture-Sport ». Ce choix prive de très nombreux jeunes et leurs familles d'un soutien financier important et aura des conséquences désastreuses dans les établissements du secondaire. Ce n'est pas seulement le pouvoir d'achat des familles qui sera amputé car, parmi les conséquences de cette décision, il faut noter la remise en question de l'accès à la culture de nos élèves qui en sont souvent très éloignés de par leur origine sociale et la situation géographique de nombreux établissements. Les élèves préparant l'option facultative théâtre et qui ne pourront plus assister aux spectacles devenus trop dispendieux seront, de ce fait, dans l'impossibilité de constituer le dossier qui leur demande d'analyser trois à quatre spectacles vus au cours de l'année. L'option leur sera alors interdite. C'est donc aussi leur scolarité et leurs choix d'orientation qui sont ainsi remis en cause. Il faut ajouter à cela que les petites structures culturelles qui œuvrent depuis longtemps pour la promotion de la culture en milieu scolaire, verront leur public considérablement réduit. C'est donc tout un pan de la vie culturelle et artistique qui sera très affaibli. La suspension du « pass Culture-Sport » aura également des incidences désastreuses sur la pratique du sport dans les établissements. Le Conseil Syndical appelle les sections d'établissement de lycées à reprendre le modèle de lettre pétition mis en ligne sur le site académique. Nous pouvons également dénoncer la réduction des subventions régionales dans le cadre des « actions éducatives de la Région », notamment en direction de la prévention santé, essentielle à nos yeux. Ces réductions de subventions conduisent donc à la diminution de nos actions de prévention dans les établissements.

## **SORTIR DU NUCLÉAIRE**

Après le premier Forum Mondial Social Anti-Nucléaire qui s'est tenu à Tokyo et Fukushima au printemps 2016, la prochaine édition devrait se tenir en France, pays le plus nucléarisé par habitant, en 2017. Conformément aux mandats du Congrès de Marseille (2014) rappelés à Grenoble (2016), le conseil syndical de l'académie de Nantes appelle le SNES à peser dans la FSU pour qu'elle s'implique dans la préparation de ce rendez-vous citoyen.

Adopté à l'unanimité des 19 présents au moment du vote.